RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Marché de travaux pour l'aménagement du secteur de l'îlot Bergaigne situé sur la commune d'Arras (3 lots)

Date et heure limites de réception des offres :
mercredi 20 janvier 2027 à 11:00

Communauté Urbaine d'Arras
La Citadelle
146 allée du Bastion de la Reine
CS 10345
62026 ARRAS Cedex

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Marché de travaux pour l'aménagement du secteur de l'îlot Bergaigne situé sur la commune d'Arras (3 lots)
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec (clause d'insertion)
	Clauses environnementales	Avec (critère et clause)
	Durée / Délai	Défini par tranche
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 6
2.4 - Développement durable 6
3 - Les intervenants 6
3.1 - Conduite d'opération 6
3.2 - Maîtrise d'œuvre 6
3.3 - Contrôle technique 6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
7.1 - Transmission électronique 9
7.2 - Transmission sous support papier 10
8 - Examen des candidatures et des offres 11
8.1 - Sélection des candidatures 11
8.2 - Attribution des marchés 11
8.3 - Suite à donner à la consultation 16
9 - Renseignements complémentaires 16
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 16
9.2 - Procédures de recours 16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Marché de travaux pour l'aménagement du secteur de l'îlot Bergaigne situé sur la commune d'Arras (3 lots)

Lieu(x) d'exécution :
Ilot Bergaigne
62000 ARRAS

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
1	Terrassement, assainissement, voirie, tranchée commune (VRD)
2	Éclairage public
3	Aménagement paysager

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
1	TF	Tranche ferme Tranche ferme : Phases 1 à 4 (hors tranches optionnelles)
	TO001	Tranche optionnelle 1 Lot 1 Tranche optionnelle 1 : Rue Bergaigne prolongée
	TO002	Tranche optionnelle 2 Lot 1 Tranche optionnelle 2 : Cœur d'îlot
	TO003	Tranche optionnelle 3 Lot 1 Tranche optionnelle 3 : Cour de la Petite Vitesse - structure
	TO004	Tranche optionnelle 4 Lot 1 Tranche optionnelle 4 (TO 6 au global) : Fourniture seule de pavés de réemploi
2	TF	Tranche ferme Tranche ferme : Phases 1 à 4 (hors tranches optionnelles)
	TO001	Tranche optionnelle 1 Lot 2 Tranche optionnelle 1 : Rue Bergaigne prolongée
	TO002	Tranche optionnelle 2 Lot 2 Tranche optionnelle 2 : Cœur d'îlot

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
3	TF	Tranche ferme Tranche ferme : Phases 1 à 4 (hors tranches optionnelles)
	TO001	Tranche optionnelle 1 Lot 3 Tranche optionnelle 1 : Rue Bergaigne prolongée
	TO002	Tranche optionnelle 2 Lot 3 Tranche optionnelle 2 : Cœur d'îlot
	TO003	Tranche optionnelle 3 Lot 3 Tranche optionnelle 3 (TO 4 au global) : Assises métalliques complémentaires
	TO004	Tranche optionnelle 4 Lot 3 Tranche optionnelle 4 (TO 5 au global) : Lisses métalliques complémentaires

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
1	45234116-2	Travaux de construction de voies
1	45231110-9	Travaux de pose de conduites
2	45316110-9	Installation de matériel d'éclairage public
3	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Toutefois, il est permis une exception à ce principe eu égard **aux prestations de pavage de pierres naturelles du lot n°1** où un candidat pourra soumissionner à la fois en tant que candidat individuel et/ou cotraitant dans plusieurs groupements d'entreprises. Selon l'article 3.4 du CCAP, il est prescrit une interdiction de sous-traitance à l'égard de ces prestations.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Groupement solidaire HAUTES HERBES (mandataire) et PROFIL INGENIERIE
428 rue Pasteur
62660 BEUVRY

3.3 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

DEKRA INDUSTRIAL
1 rue Pierre et Marie Curie
62223 SAINT-LAURENT-BLANGY

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Pièces graphiques
 - Pièces techniques
 - Annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique du candidat

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés
Attestations d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) nominatives du personnel encadrant et opérateur

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
Le bordereau des prix unitaires (BPU)
Le détail quantitatif estimatif (DQE)
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Communauté Urbaine d'Arras

La Citadelle
146 allée du Bastion de la Reine
CS 10345
62026 ARRAS Cedex

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Les candidats déposant une offre veilleront à utiliser une norme de nommage des documents simple sans trop de caractères (par exemple AE à la place d'Acte d'Engagement) et de ne pas utiliser de caractères spéciaux.

L'acheteur préconise fortement la signature des documents visés à l'article "Suite à donner à la consultation" par le biais d'un certificat de signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Toutefois, en cas d'impossibilité pour l'attributaire de signer avec un certificat de signature électronique de type eIDAS (comme décrit ci-dessus), ce dernier pourra remettre les documents de l'offre signés par courrier avec une signature manuscrite.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : mercredi 20 janvier 2027 à 11:00:00



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°1

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0
2-Valeur technique	20.0
2.1-Moyens humains et matériels mis en œuvre : *Organigramme spécifique au chantier, organisation des moyens humains et matériels spécialement dédiés à l'opération pour les différents travaux avec leurs éventuels sous-traitants).* *Planning détaillé et adéquation avec les moyens mis en œuvre : Planning des travaux, à établir pour chaque phase et tranches de travaux). A corréler avec les autres lots et autres chantiers en cours*	*5.0*
2.2-Analyse des contraintes du site et mesures envisagées, gestion de la sécurité : exploitation du parking public, coactivité avec autres chantiers, gestion de la sécurité, … *Méthodologie de réalisation des terrassements et de gestion des déblais : tri sur site, évacuation directe, risque pyrotechnique, filières d'évacuation, etc..)*	*10.0*
2.3-Méthodologie d'étude, de pose et de traitement avec visite des stocks pavés CUA au marché aux bestiaux et sur site Bergaigne : des pavés grès / références, traitement des émergents, y compris fiches techniques correspondantes des bordures béton de tous types et de leurs spécificités de découpes ou de terminaison, y compris fiches techniques correspondantes	*5.0*
3-Critère environnemental	10.0
3.1-Utilisation de matériaux recyclés ou issus de réemploi : Part de matériaux recyclés intégrés dans les couches de chaussée	*3.0*
3.2-Utilisation de matériaux recyclés ou issus de réemploi : part d'agrégats recyclés intégrés dans les couches de grave bitume	*3.0*
3.3-Organisation environnementale du chantier : *- Etablissement d'un plan de Management Environnemental et désignation d'un référent environnement* *- Description détaillée des mesures prises pour maîtriser les nuisances en contexte urbain et plus particulièrement en matière de propreté, d'encombrement visuel et de poussières)*	*4.0*

Pour le lot n°2

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0
2-Valeur technique	20.0
2.1-Moyens humains et matériels mis en œuvre : *Organigramme spécifique au chantier, organisation des moyens humains et matériels spécialement dédiés à l'opération pour les différents travaux avec leurs éventuels sous-traitants).* *Planning détaillé et adéquation avec les moyens mis en œuvre : Planning des travaux, à établir pour chaque phase et tranches de travaux). A corréler avec les autres lots et autres chantiers en cours*	*5.0*
2.2-Méthodologie d'exécution des travaux y compris fiches techniques correspondantes	*10.0*
2.3-Analyse des contraintes d'exécution des travaux et solutions apportées : accessibilité, interfaces, coactivités,…	*5.0*
3-Critère environnemental	10.0
3.1-Eco-conduite *L'écoconduite est une pratique permettant de limiter l'émission de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques ainsi que les dépenses associées à la consommation de carburant. En cas de mobilisation de sa propre flotte de véhicules, le titulaire veille à ce que l'ensemble des conducteurs de véhicules légers mobilisés sur le marché soit formés à l'écoconduite.* *Le titulaire transmet à l'acheteur les documents justifiant la formation effective de ses personnels conducteurs à l'écoconduite : relevé des sessions de formation des conducteurs, dates auxquelles elles ont eu lieu, durée, effectifs concernés, etc.* *En cas d'externalisation de la prestation de transport, le titulaire incite les prestataires auxquels il fait appel à respecter cette obligation dans le cadre de l'exécution du marché.*	*10.0*

Pour le lot n°3

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0
2-Valeur technique	20.0
2.1-Organisation du chantier : *Organigramme spécifique au chantier, organisation exhaustive des moyens humains et matériels spécialement dédiés à l'opération pour les différents travaux.* *Planning et phasage : Planning calendaire d'exécution des travaux, à établir pour toutes les tranches et zone de travaux, prenant en compte la saisonnalité et les interfaces chantiers.*	*5.0*
2.2- Analyse fine de l'environnement du site : *Analyse des contraintes d'exécution des travaux et présentations des solutions apportées proposées avec schémas détaillés, spécifiques au chantier, sur, uniquement sur les points suivants : accessibilité au chantier, mesures pour assurer la sécurité du personnel et des riverains, base-vie, mesures concrètes et spécifiques au chantier pour, limiter les nuisances, la gestion de la coactivité et les interfaces entre lots et avec les autres chantiers.*	*5.0*
2.3-Méthodologie et procédés d'exécution uniquement pour les travaux suivants : fosses techniques de plantation, ouvrages béton. La provenance et la qualité des fournitures correspondantes seront transmises.	*5.0*

2.4-Provenance des végétaux *Les noms et adresses des pépinières susceptible(s) de fournir les végétaux par catégories (arbres tiges et cépées, arbustes, plantes vivaces et graminées en conteneurs…), en indiquant les coordonnées des pépinières productrices pour les arbres et cépées, y compris pour les semences pour prairie et terre/pierre*	*5.0*
3-Critère environnemental	10.0
3.1-Fourniture de la terre végétale - Distance entre le chantier et le Lieu d'extraction ou lieu de stockage/plateforme d'achat	*5.0*
3.2-Pépinière productrice, identifiée au critère 2.4 pour les arbres - Distance entre le chantier et la pépinière pour les arbres	*5.0*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

1/ Le prix des prestations

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer. Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

2/ La valeur technique

Une grille d'analyse des critères sera appliquée pour l'analyse de la valeur technique et se compose comme suit :
- Absence : Absence des éléments d'appréciation en rapport avec le critère, 0% de la note du sous-critère.
- Offre très insuffisante : Offre qui présente des lacunes techniques et/ou des non-qualités et/ou des incohérences, et/ou une mauvaise compréhension du besoin, 20% de la note du sous-critère.
- Offre insuffisante : Offre présentant des imprécisions et/ou des généralités, 40% de la note du sous-critère.
- Offre moyenne : Offre acceptable dans son ensemble avec une ou plusieurs réserves, ou répondant partiellement aux attentes, 60% du sous-critère.
- Offre satisfaisante : Offre complète, détaillée, claire et adaptée ou offre avec réserve(s) mineure(s) sans incidence sur la qualité, 80% du sous-critère.
- Offre très satisfaisante : Offre précise, très détaillée, qui présente une très bonne analyse du besoin. Elle est parfaitement adaptée aux exigences du cahier des charges, 100% de la note du sous-critère.

3/ Le critère environnemental

La grille d'analyse reprise au point 2/ ci-dessus (valeur technique) sera appliquée en ce qui concerne les sous-critères du critère environnemental suivants :

Lot 1 :

- 3.3 : Organisation environnementale du chantier : - Etablissement d'un plan de Management Environnemental et désignation d'un référent environnement - Description détaillée des mesures prises pour maîtriser les nuisances en contexte urbain et plus particulièrement en matière de propreté, d'encombrement visuel et de poussières)

Lot 2 :

- 3.1 : Ecoconduite.

En ce qui concerne les autres sous-critères environnementaux, ils seront notés comme suit selon des barèmes de notation :

Lot 1 :

- 3.1 : Utilisation de matériaux recyclés ou issus de réemploi : Part de matériaux recyclés intégrés dans les couches de chaussée.

Le candidat devra définir la part d'utilisation de matériaux recyclés ou issus du réemploi en volume et pourcentage total dans son mémoire technique, sa proposition sera notée comme suit :

- Proposition supérieure à 70 % : 3 sur 3 points ;
- Proposition entre 40 et 70 % : 2 sur 3 points ;
- Proposition inférieure 40 % : 1 sur 3 points ;

Au-delà des éléments repris ci-dessus, si un candidat n'a remis aucun élément ou que des éléments partiels ne permettant pas d'appliquer le présent sous-critère, il obtiendra une note de 0 points.

- 3.2 : Utilisation de matériaux recyclés ou issus de réemploi : part d'agrégats recyclés intégrés dans les couches de grave bitume

Le candidat devra définir la part d'utilisation de matériaux recyclés en volume et pourcentage total dans son mémoire technique, sa proposition sera notée comme suit :

- Proposition supérieure à 40 % : 3 sur 3 points ;
- Proposition entre 20 et 40 % : 2 sur 3 points ;
- Proposition inférieure 20 % : 1 sur 3 points ;

Au-delà des éléments repris ci-dessus, si un candidat n'a remis aucun élément ou que des éléments partiels ne permettant pas d'appliquer le présent sous-critère, il obtiendra une note de 0 points.

Lot 3 :

- 3.1 : Fourniture de terre végétale - Distance entre le chantier et le Lieu d'extraction ou lieu de stockage/plateforme d'achat

Le candidat devra définir la distance entre le chantier et le lieu d'extraction/fourniture de la terre végétale décrite au sein de son mémoire technique, sa proposition sera notée comme suit :

- Proposition inférieure à 50 kilomètres : 5 sur 5 points ;
- Proposition entre 50 et 100 kilomètres : 3 sur 5 points ;
- Proposition entre 100 et 200 kilomètres : 2 sur 5 points ;
- Proposition supérieure à 200 kilomètres : 1 sur 5 points ;

Au-delà des éléments repris ci-dessus, si un candidat n'a remis aucun élément ou que des éléments partiels ne permettant pas d'appliquer le présent sous-critère, il obtiendra une note de 0 points.

- 3.2 : Pépinière productrice, identifiée au critère 2.4 pour les arbres - Distance entre le chantier et la pépinière pour les arbres

Le candidat devra définir la distance entre le chantier et le lieu de fourniture des arbres décrite au sein de son mémoire technique, sa proposition sera notée comme suit :

- Proposition inférieure à 100 kilomètres : 5 sur 5 points ;
- Proposition entre 100 et 200 kilomètres : 3 sur 3 points ;
- Proposition supérieure à 200 kilomètres : 1 sur 3 points ;

Au-delà des éléments repris ci-dessus, si un candidat n'a remis aucun élément ou que des éléments partiels ne permettant pas d'appliquer le présent sous-critère, il obtiendra une note de 0 points.

4/ Contenu du mémoire technique

Le candidat devra détailler son mémoire technique selon la décomposition des critères et sous-critères du jugement des offres reprise ci-dessus.

Dans le cadre des sous-critères concernant les moyens humains affectés à la réalisation du marché :
En cas d'absence d'un ou plusieurs CV de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations, la note du sous-critère pourra être dépréciée.

Dans le cadre des sous-critères concernant la remise de Fiches Techniques :
Concernant les fiches techniques à remettre par chaque candidat, l'offre sera appréciée selon les cas de figure suivants :

Les fiches techniques seront impérativement à transmettre dans l'offre dématérialisée remise sur le profil d'acheteur, dans un ou plusieurs fichiers du pli.

a) Totalité des fiches techniques remises par lien hypertexte :
Si l'ensemble des fiches techniques sont remises dans un lien hypertexte et selon la jurisprudence en vigueur (*TA Rennes, ord. 2 décembre 2024, société Arkhenum, n°2406252 et TUE, 14 juin 2023, Instituto Cervantes c. Commission, Aff. N° t-376/21*), ces fiches techniques ne pourront être prises en compte dans l'analyse des offres et l'offre sera déclarée irrégulière sur ce motif d'incomplétude.

b) Absence totale de fiches techniques
Si l'offre ne présente aucune fiche technique remise, l'offre du candidat sera déclarée irrégulière pour motif d'incomplétude.

c) Absence partielle de fiches techniques et lien hypertexte :
Si le pli dématérialisé du candidat comprend :

- Une partie des fiches techniques demandées dans un ou plusieurs fichiers du pli
- Une autre partie des fiches techniques reprise dans un lien hypertexte

En vertu de la jurisprudence susvisée, seules les fiches techniques reprises dans le ou les fichier(s) pli dématérialisé seront comptabilisées.

En cas de fiches techniques partiellement manquantes ou non conformes dans le pli dématérialisé, la note du candidat concernant ce sous-critère pourra être dépréciée en conséquence.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les négociations pourront porter sur tous les éléments remis par les candidats dans leur offre.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attributaire devra également si ce n'est déjà fait, transmettre les documents de l'offre suivants signés par le biais d'un certificat de signature électronique (mentionné au présent règlement de la consultation) :

- L'acte d'engagement

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr